

**Procès verbal des délibérations
du conseil municipal du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze le dix avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARNOULD.

Étaient présents : Michel ARNOULD, Evelyne CAYROL, Patrick STEFFEN, Martine BARAT, René BROUILLARD, Annie CARPENTIER, Laurent BOMMELAER, Odile ARNOULD, Francis PAGNIER, Stéphanie FOURDRIN-DELBART, Patrick SAUVAGE, Ferroudja RAHOUI, Philippe RABBE, Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Michel BIEZ, Marie CLAUX, Jean-Claude LEMERCIER, Laurence ABENA, Jean AINESI, Marie-France MERLIN, Yoann BOUCLY Patrick FLOURY, Dolorès BAROIN, Lysiane GROBON, Dominique COULLET, Christophe LAMY.

Absents : /

Absent et excusé : Patrick URBANO.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Patrick URBANO à Patrick FLOURY.

Secrétaire de séance : Patrick STEFFEN.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Date de convocation : 4 avril 2014

Date d'affichage : 4 avril 2014

Monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur le Président de séance donne lecture des arrêtés n°57 à n°64 en date 7 avril 2014 accordant les délégations aux adjoints.

Madame Dominique Couillet demande à ce qu'il soit inscrit dans le procès verbal de la séance que Monsieur Bommelaer est adjoint chargé des affaires scolaires alors que son épouse est enseignante à l'école primaire des remparts de Verberie.

Elle s'inquiète que sur certains dossiers il puisse être juge et partie.

21-2014 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le Président de séance invite l'assemblée à délibérer sur le montant des indemnités à accorder aux maire et adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, par 21 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention :

- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, en pourcentage de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 29,70 % de l'indice brut 1015

1^{er} Adjoint : 22 % de l'indice brut 1015

Autres adjoints : 19,80 % de l'indice brut 1015,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal et que ces indemnités de fonction seront versées à compter du 30 mars 2014, date d'entrée en fonction du maire et des adjoints,

- fixe donc les indemnités allouées au maire et aux adjoints selon le tableau suivant :

Fonction	Taux maximal (% de l'indice 1015)	Taux voté par l'assemblée (% de l'indice 1015)	Montant de l'indemnité en € (en vigueur au 1er juillet 2010)
Maire	55%	29,70 %	1.129,04 €
1er adjoint	22%	22 %	836,32 €
2nd adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
3ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
4ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
5ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
6ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
7ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €
8ème adjoint	22%	19,80 %	752,69 €

22-2014 - Constitution des commissions communales

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée pour chaque commission de procéder à un vote sur le nombre de membres puis à l'élection des membres.

Il précise que chaque commission sera composée de façon à respecter la représentation proportionnelle.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, procède successivement à la fixation du nombre de membres élus et à leur élection :

Commission bâtiments et espaces verts :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Francis Pagnier
- Jean Ainesi
- Laurence Abena
- Martine Barat
- Jean-Claude Lemercier
- Michel Biez
- Dominique Coulet
- Lysiane Grobon

Commission Finances :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Patrick Steffen
- Ferroudja Rahoui
- Stéphanie Fourdrin
- Laurent Bommelaer
- Evelyne Cayrol
- Yoann Boucly
- Patrick Floury
- Dominique Coulet

Commission culture loisirs :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Odile Arnould
- Marie Claux
- Evelyne Cayrol
- Philippe Rabbé
- Marie France Merlin
- Annie Carpentier
- Lysiane Grobon
- Dolorès Baroin

Commission communication :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Evelyne Cayrol
- Odile Arnould
- Cécile Raguideau
- Stéphanie Fourdrin
- Marie France Merlin
- Jean Ainesi
- Patrick Urbano
- Dominique Coulet

Commission affaires sociales :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Annie Carpentier
- Odile Arnould
- Laurent Bommelaer
- Laurence Abena
- Ferroudja Rahoui
- Patrick Steffen
- Lysiane Grobon
- Dolorès Baroin

Commission activités économiques :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Martine Barat
- Cecile Raguideau
- Francis Pagnier
- Michel Biez
- Yoann Boucly
- René Brouillard
- Dominique Coulet
- Christophe Lamy

Commission urbanisme :

Nombre de membres : 9

Sont élus :

- René Brouillard
- Philippe Rabbé
- Patrick Sauvage
- Jean-Claude Lemercier
- Laurence Abena
- Evelyne Cayrol
- Ferroudja Rahoui
- Patrick Floury
- Christophe Lamy

Commission éducation enfance :

Nombre de membres : 8

Sont élus :

- Laurent Bommelaer
- Marie Claux
- Cecile Raguideau
- Odile Arnould
- Patrick Steffen
- Annie Carpentier
- Patrick Urbano
- Dominique Coulet

23-2014 - Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commune compte plus de 3.500 habitants,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus à la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin secret :

- décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Liste Steffen Patrick : 27 voix

- proclame élus les membres titulaires suivants :

- Steffen Patrick
- Pagnier Francis
- Abéna Laurence
- Brouillard René
- Cayrol Evelyne

Membres suppléants :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Liste Arnould Odile : 27 voix

- proclame élus les membres suppléants suivants :

- Arnould Odile
- Barat Martine
- Bommelaer Laurent
- Rahoui Ferroudja
- Raguideau Cécile

24-2014 - Commission chargée du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 prescrivant l'élaboration du PLU de Verberie sur l'ensemble du territoire communal,

Vu les résultats des élections municipales de mars 2014,

Considérant la nécessité de constituer une nouvelle commission municipale d'urbanisme,

après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection des membres composant la commission suivant les modalités prévues à l'article L 2121-21 du CGCT,

- que la commission sera composée de six membres titulaires et 6 membres suppléants

A l'issue du scrutin, sont élus :

Président : Arnould Michel

Membres titulaires :

- René Brouillard
- Patrick Steffen
- Laurence Abéna
- Patrick Sauvage
- Jean Ainesi
- Christophe Lamy

Membres suppléants :

- Cécile Raguideau
- Ferroudja Rahoui
- Martine Barat
- Jean-Claude Lemerrier
- Francis Pagnier
- Patrick Floury

La commission municipale d'urbanisme ainsi constituée est présidée par Monsieur Michel Arnould, Maire.

25-2014 - Commission communale d'action sociale (CCAS)

Monsieur le Président de séance a invité l'assemblée à procéder à l'élection des membres qui siégeront à la commission administrative du centre communal d'action sociale. Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (sans panachage ni vote préférentiel).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré :

- décide par un vote public, à l'unanimité, de fixer à quatre représentants le nombre de membres élus par le conseil municipal,
- procède à l'élection de ces quatre représentants au scrutin secret, scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste - sans panachage ni vote préférentiel :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 4

Liste Carpentier Annie : 21 voix

Liste Baroin Dolorès : 6 voix

- proclame élus les membres suivants :

- Carpentier Annie
- Arnould Odile
- Merlin Marie-France
- Baroin Dolorès

26-2014 Choix du scrutin pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et organismes extérieurs

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et organismes extérieurs.

Ces élections peuvent se dérouler au scrutin public à la condition expresse que l'assemblée en décide à l'unanimité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et non à bulletin secret pour l'élection des membres qui représenteront la commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et organismes extérieurs.

27-2014 - Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au Syndicat d'Énergie de l'Oise, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Arnould Michel
- Brouillard René.

28-2014 - Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Verberie – Saint Vaast de Longmont (SIVOM)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au SIVOM, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Rahoui Ferroudja
- Arnould Michel
- Brouillard René.

29-2014 - Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au SAGEBA, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Rahoui Ferroudja et Brouillard René
Membres suppléants : Biez Michel et Arnould Odile.

30-2014 - Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au SMOA, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire : Brouillard René
Membre suppléant : Rahoui Ferroudja.

31-2014 - Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au SISN, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire : Rahoui Ferroudja

Membre suppléant : Brouillard René.

32-2014 - Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au SMIOCE, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Bommelaer Laurent, Raguideau Cécile et Claux Marie

Membres suppléants : Arnould Odile et Fourdrin Stéphanie.

33-2014 - Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement (GIPE)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au GIPE, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire : Pagnier Francis

Membre suppléant : Carpentier Annie.

34-2014 - Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection du membre qui siégera au CNAS, au scrutin public à main levée.

Est élue à l'unanimité : Cayrol Evelyne.

35-2014 - Maison de retraite Saint Corneil

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au conseil d'administration de la maison de retraite Saint Corneil, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Carpentier Annie

- Arnould Odile.

36-2014 - Maison des Jeunes et de la Culture

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection du membre qui siégera au conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture, au scrutin public à main levée.

Est élu à l'unanimité : Steffen Patrick.

37-2014 - Association pour le développement informatique des collectivités de l'Oise (ADICO)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, procède à l'élection des membres qui siégeront au sein de l'ADICO, au scrutin public à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire : Cayrol Evelyne

Membre suppléant : Fourdrin Stéphanie.

38-2014 - Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)

Monsieur le Président de séance invite l'assemblée à procéder à l'élection du représentant aux assemblées générales et spéciales des actionnaires minoritaires et l'informe qu'une augmentation de capital par apport de numéraire et suppression du droit préférentiel de souscription est proposée au profit du Conseil Général de l'Oise.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Michel Arnould comme représentant aux assemblées générales et spéciales des actionnaires minoritaires de la société ADTO,
- accepte l'augmentation du capital social de la société,
- renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

39-2014 - Subvention exceptionnelle à l'association « mieux vivre à Verberie »

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la commune a été saisie le 28 janvier 2014 d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association « Mieux Vivre à Verberie » pour l'organisation d'une opération « œufs décorés ». Cette manifestation se déroulera pour les enfants à Pâques.

Il propose à l'assemblée l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association et précise que le crédit correspondant sera inscrit dans le cadre de la décision modificative n°1 qui sera présentée au cours d'une prochaine séance.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, 21 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « mieux vivre à Verberie » d'un montant de 300 €.

Monsieur Patrick Flourey demande à ce qu'il soit mentionné au procès verbal de séance que cette association était selon lui une association pré-électorale dont des membres sont aujourd'hui au conseil municipal.

Monsieur Michel Arnould répond que tous les membres qui se sont présentés aux élections municipales ont démissionné avant le 1^{er} septembre 2013.

Informations à l'assemblée

Monsieur le Président de séance donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 14 mars 2014 relative à l'élection 2014 des membres du conseil national d'évaluation des normes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt minutes.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°21-2014 au n°39-2014.

M. ARNOULD	Mme ABENA	M. AINESI	Mme ARNOULD	Mme BARAT
Mme BAROIN	M. BIEZ	M. BOMMELAER	M. BOUCLY	M. BROUILLARD
Mme CARPENTIER	Mme CAYROL	Mme CLAUX	Mme COULLET	M. FLOURY
Mme FOURDRIN- DELBART	Mme GROBON	M. LAMY	M. LEMERCIER	Mme MERLIN
M. PAGNIER	M. RABBE	Mme RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	Mme RAHOUI	M. SAUVAGE
M. STEFFEN Secrétaire de séance	M. URBANO Absent et excusé			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 10 avril 2014 a été affiché à la porte de la mairie le 16 avril 2014.